



# Commission de l'immigration et du statut de réfugié

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2000

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/5-2000

ISBN 0-660-61361-1



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

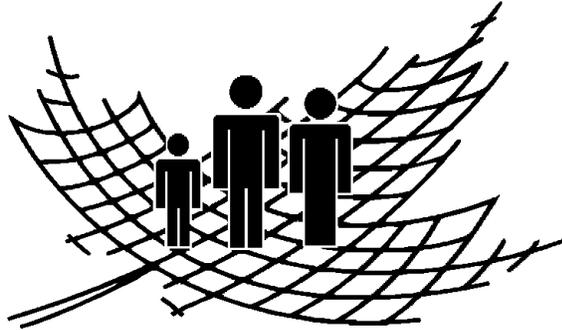
Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7167  
Télécopieur : (613) 957-7044



# **Commission de l'immigration et du statut de réfugié**

## **Rapport sur le rendement**

**pour la  
période se terminant  
le 31 mars 2000**

---

Elinor Caplan  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



# Table des matières

<b>Section 1 : Message du président</b> .....	1
<b>Section 2 : Rendement de l'organisation</b>	
A. Contexte socio-économique .....	4
B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats .....	5
C. Réalisations par secteur d'activité	
- Détermination du statut de réfugié .....	6
- Appels de l'immigration .....	10
- Enquêtes et examens des motifs de détention .....	13
D. Réalisations sur le plan du rendement à l'échelle de l'organisation .....	15
<b>Section 3 : Groupement des rapports</b>	
Modernisation de la fonction de contrôleur .....	22
<b>Section 4 : Rendement financier</b>	
A. Aperçu du rendement financier .....	23
B. Tableaux financiers .....	24
<b>Section 5 : Aperçu de l'organisation</b>	
A. Mandat, mission, vision et valeurs .....	27
B. Description des secteurs d'activité .....	27
C. Organisation .....	29
<b>Section 6 : Autres renseignements</b>	
A. Personnes-ressources .....	31
B. Lois appliquées et règlements connexes .....	31
C. Autres rapports de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié .....	31
D. Processus de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié .....	32
E. Index .....	36

## Liste des tableaux et des figures

### **Tableau des principaux engagements en matière de résultats**

Figure 1 ..... 5

### **Détermination du statut de réfugié**

Figure 2 : Nombre de revendications réglées ..... 7

Figure 3 : Nombre de revendications en instance ..... 7

Figure 4 : Coût par revendication ..... 8

Figure 5 : Nombre de mois écoulés – Rev. reçues à réglées ..... 9

### **Appels de l'immigration**

Figure 6 : Nombre d'appels réglés ..... 10

Figure 7 : Nombre d'appels en instance ..... 11

Figure 8 : Coût par appel ..... 11

Figure 9 : Nombre de mois écoulés – Dossiers reçus à réglés ..... 12

### **Enquêtes et examens des motifs de détention**

Figure 10 : Nombre d'enquêtes et d'examens des motifs de détention ..... 14

Figure 11 : Coût par enquête et par examen des motifs de détention ..... 15

### **Tableaux financiers**

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés ..... 24

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des  
dépenses réelles ..... 25

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des  
dépenses réelles ..... 26

Tableau 4 : Passif éventuel..... 26

### **Organigramme**

Figure 12 ..... 30

# 1

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement le rapport sur le rendement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) pour l'exercice 1999-2000.

La CISR, qui est le plus important tribunal administratif au Canada, a pour mission de rendre des décisions touchant les immigrants et les réfugiés avec efficacité, avec équité et en conformité de la Loi. Chacune de ces décisions, qui sont d'intérêt public, a un impact direct sur la vie, la liberté et la sécurité des personnes visées.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR avait deux grandes priorités. La première a consisté à continuer à chercher de nouvelles façons d'améliorer la qualité de la prise de décision et d'assurer un traitement davantage cohérent des cas similaires. La deuxième priorité a consisté à améliorer l'efficacité de nos processus afin de régler les cas plus rapidement et à réduire le nombre des cas en instance. Le présent rapport fait état des réalisations de la CISR au regard de ces grandes priorités.

La plus grande réalisation de la CISR au cours de l'exercice aura été de réussir à maintenir la haute qualité de ses décisions en dépit de la hausse considérable du nombre de cas. Depuis de nombreuses années, la charge de travail de la CISR était demeurée relativement constante. Toutefois, au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR a rendu plus de 52 000 décisions, soit 5 000 de plus qu'au cours de l'exercice précédent. L'activité a été particulièrement fébrile à la CISR au cours de l'exercice 1999-2000; de nombreux facteurs ont donné lieu à cette situation.

La Section d'appel de l'immigration (SAI), qui entend les appels en matière de parrainage et les appels relatifs à une mesure de renvoi, a reçu plus d'appels que prévu; la hausse a été de 10 pour 100. Au cours de l'exercice 1999-2000, la SAI a légèrement réduit le nombre des appels en instance et, en dépit de l'augmentation de la charge de travail au cours des deux derniers exercices, elle a ramené le délai de traitement de 11 à 7 mois.

En 1999-2000, la Section d'arbitrage, qui se charge des enquêtes en matière d'immigration et des examens des motifs de détention, a réalisé 85 pour 100 plus d'examens des motifs de détention que prévu, en raison principalement de l'arrivée par la mer de 599 ressortissants chinois sur la côte ouest au cours de l'été 1999. Cette Section a été la première à ressentir la pression qu'a occasionné l'arrivée de ces immigrants par la mer et elle a rapidement redéployé et augmenté son effectif pour relever le défi. En dépit de l'augmentation de la charge de travail et du défi que posait la détention à long terme de revendicateurs du statut de réfugié qui

comprenaient des mineurs, la Section a été en mesure de faire face à la charge de travail.

La Section du statut de réfugié (SSR) a également été touchée par les arrivées de migrants par la mer. La SSR a traité un nombre sans précédent de revendications du statut de réfugié prioritaires alors qu'elle se trouvait dans le collimateur des médias et du grand public.

Je suis très fier des nombreux employés de la CISR qui ont mis l'épaule à la roue pour faire face à cette situation inusitée. Je parle des décideurs, des agents préposés aux cas, des agents chargés de la revendication, du personnel du greffe et d'un grand nombre d'autres personnes qui ont travaillé pendant de longues heures, annulé leurs vacances et trouvé des solutions innovatrices à des problèmes qui semblaient insurmontables pour que la justice puisse être rendue.

Cependant, les 577 revendications du statut de réfugié attribuables aux arrivées de migrants au large de la côte ouest n'ont représenté qu'un faible pourcentage de l'augmentation de 23 pour 100 des revendications du statut de réfugié déferées à la SSR en 1999-2000. Au total, la CISR a reçu 31 000 revendications du statut de réfugié, soit 6 000 de plus que les prévisions. Fait digne de mention, un grand nombre d'autres pays d'accueil en Europe ont connu une hausse similaire du nombre de revendications reçues et les comportements migratoires nous portent à croire que cette tendance devrait se poursuivre.

Les améliorations d'efficacité réalisées en « travaillant plus intelligemment » ne peuvent entièrement compenser une augmentation de la charge de travail de l'ampleur de celle à laquelle la CISR a dû faire face en 1999-2000. Les délais de traitement sont fonction du nombre de revendications dans le système et des niveaux de ressources. Lorsque les revendications sont plus nombreuses et que les niveaux de ressources demeurent constants, les délais de traitement augmentent inévitablement parce que les cas s'accumulent. La CISR n'a pas l'intention de compromettre la qualité des décisions en traitant des cas à la hâte dans le système.

L'amélioration des délais de traitement n'est pas seulement une priorité de la CISR. Il s'agit également d'une priorité du Parlement et de la population canadienne. La CISR était en bonne voie d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé, qui était d'en arriver à un délai de traitement de huit mois avant le 31 mars 2000. Cependant, l'augmentation du nombre de cas s'est répercutée sur le rendement global au deuxième semestre de l'exercice. À la fin de l'exercice 1999-2000, il y avait 26 000 cas en instance comparativement à 23 000 à la fin de l'exercice précédent. Si elle n'avait pas reçu 6 000 revendications supplémentaires, la SSR aurait ramené le nombre de cas en instance à 20 000. Néanmoins, en ayant recours à différentes solutions de gestion des cas, la SSR a réussi à ramener le délai de traitement moyen à 9,8 mois, ce qui représente une diminution de deux mois par rapport à l'exercice antérieur.

L'augmentation de la charge de travail continuera à se répercuter sur nos résultats au cours de l'exercice 2000-2001. Certes, nous pouvons redéployer notre personnel et raffiner nos méthodes de travail, mais les ressources à notre disposition ne fluctueront pas nécessairement en fonction du nombre de cas qui nous seront déférés. Dans les circonstances, la CISR a axé ses efforts sur l'amélioration de la gestion globale de sa charge de travail.

Les initiatives mises de l'avant comprennent un nouveau système de gestion des cas, des entrevues avec les nouveaux arrivants, un plus grand nombre de décisions rendues de vive voix et le recours au mode alternatif de règlement des conflits. Bien que l'augmentation de la charge de travail ait empêché les effets de ces initiatives de se manifester immédiatement, celles-ci devraient entraîner une amélioration de la productivité à moyen terme.

Nous continuons également à réaliser des progrès en ce qui concerne la qualité et la cohérence de la prise de décision. L'échange de renseignements et de connaissances entre le personnel de la Commission, les commissaires et les équipes géographiques a favorisé et continuera de favoriser la cohérence. De plus, nous avons mis au point des outils qui nous permettent d'évaluer la situation lorsque des variations régionales se produisent. Dernièrement, la CISR a amélioré les méthodes qu'elle utilise pour évaluer ses commissaires et elle a intégré un programme de mentorat et d'encadrement à la formation des commissaires pour que ceux-ci puissent disposer du soutien professionnel essentiel à la prise de décisions éclairées.

Tout en poursuivant la mise en oeuvre de ces initiatives, la CISR doit également se préparer à relever les défis que posera la mise en oeuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* proposée lorsqu'elle aura été adoptée par le Parlement. Vous pouvez être assurés que nous allons respecter notre engagement aux Canadiens et aux Canadiennes, et à tous ceux et celles qui comparaissent devant nous, de faire en sorte que la loi soit appliquée en tout temps aussi simplement, rapidement et équitablement que possible.

---

Peter Showler  
Président

# 2

## RENDEMENT DE L'ORGANISATION

### A. Contexte socio-économique

**Objectifs** – La Commission a pour objectif de faire en sorte que le Canada respecte ses obligations en ce qui a trait à l'immigration et aux réfugiés qu'il a contractées en signant la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et le *Protocole de 1967* s'y rapportant. Ces obligations sont définies dans la *Loi sur l'immigration*. La Commission est un tribunal indépendant qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La Commission appuie le gouvernement dans sa mission qui consiste à bâtir un Canada plus fort en mettant à la disposition des Canadiens un système qui rend des décisions équitables avec efficacité en ce qui a trait à l'immigration et aux réfugiés.

**Priorités stratégiques** – Les priorités stratégiques de la Commission sont les suivantes :

- ❑ réduire le délai de traitement des cas;
- ❑ améliorer la qualité et la cohérence des décisions;
- ❑ accroître la productivité et réduire le nombre de cas en instance.

**Facteurs socio-économiques** – En prenant les mesures dictées par ces priorités, la CISR doit tenir compte, entre autres, des facteurs extérieurs suivants :

- ❑ charge de travail variable et imprévisible déterminée par des facteurs hors de son contrôle;
- ❑ opinion publique de plus en plus répandue selon laquelle des immigrants au pays abusent du système de détermination du statut de réfugié pour se soustraire à la politique en matière d'immigration du Canada;
- ❑ modifications proposées à la loi ayant trait à l'immigration et aux réfugiés qui pourraient se répercuter sur le fonctionnement de la Commission.

**Partenaires essentiels** – La Commission travaille en collaboration avec ses partenaires pour ce qui est des questions qui ont trait à son mandat et à ses fonctions. La Commission et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC), qui ont des mandats distincts mais complémentaires, ont formé un solide partenariat. La Commission compte, parmi ses autres partenaires, des organismes et des ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les différents barreaux et des organismes non gouvernementaux.

## **B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats**

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* de 1999-2000, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) s'est engagée à rendre des décisions de qualité en temps opportun.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la productivité a été élevée dans les trois sections et les délais de traitement ont été réduits. Au cours de la même période, la CISR a maintenu un processus décisionnel de haute qualité. Une hausse appréciable des revendications du statut de réfugié déferées a entraîné une augmentation du nombre de cas en instance. La section qui suit fait état des résultats obtenus au regard des principaux engagements.

**Figure 1 – Tableau des principaux engagements en matière de résultats**

<b>À l'intention des Canadiens et des Canadiennes :</b>	<b>qui se manifeste par :</b>	<b>réalisation signalée :</b>
1. rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de cas réglés par chaque Section</li> <li>• l'antériorité des cas et le nombre de cas en instance</li> <li>• le coût par cas</li> <li>• les délais de traitement</li> <li>• le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale</li> <li>• un processus décisionnel cohérent</li> </ul>	page 6
2. être un tribunal administratif d'avant-garde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation novatrice et optimale de la technologie</li> <li>• des initiatives de gestion des cas</li> <li>• le perfectionnement professionnel</li> <li>• la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale</li> </ul>	page 15
3. être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une approche intégrée à la gestion du portefeuille</li> <li>• la faculté de réagir aux questions d'actualité</li> <li>• les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes gouvernementaux)</li> </ul>	page 19

## C. Réalisations par secteur d'activité

### RÉSULTAT

#### 1. Rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

Dans cette section, nous soulignons les réalisations en 1999-2000 par secteur d'activité (pour Détermination du statut de réfugié, Appels de l'immigration, et Enquêtes et examens des motifs de détention). Pour faire état des résultats obtenus, nous utilisons plusieurs indicateurs de rendement. Au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR a démontré son engagement en matière de qualité, d'équité et de cohérence.

### Détermination du statut de réfugié

#### Détermination du statut de réfugié – Information financière (en millions de dollars)

<b>Dépenses prévues</b>	<b>41,6 \$</b>
<i>Autorisations totales</i>	<i>49,5 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	49,3 \$

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

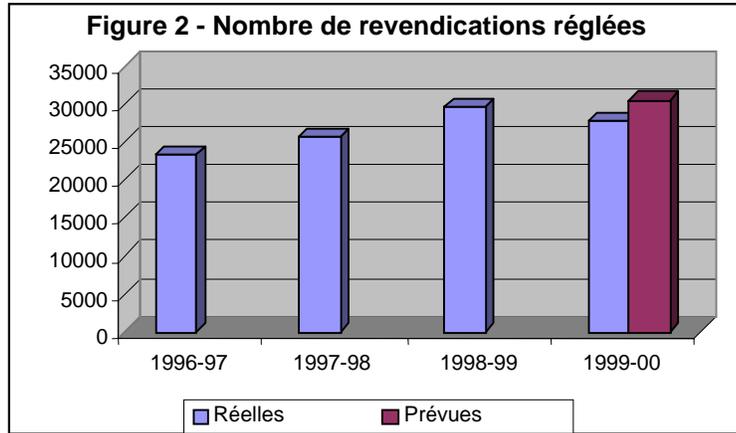
Le secteur d'activité Détermination du statut de réfugié a pour objectif de rendre en temps opportun des décisions judicieuses concernant des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention présentées par des personnes au Canada.

La Section du statut de réfugié (SSR) a réglé 27 802 revendications en 1999-2000. Toutefois, la hausse de 23 % des revendications déférées à la CISR par rapport à l'exercice financier précédent a causé une augmentation du nombre de cas en instance. Malgré cela, la SSR a ramené le délai moyen de traitement à 9,8 mois, ce qui représente une diminution de plus de deux mois par rapport à l'exercice antérieur. Le coût moyen par revendication a connu une hausse de 10 %.

#### Revendications réglées

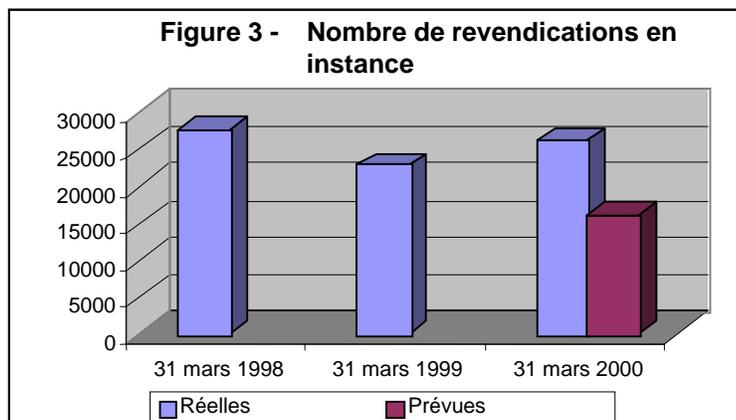
En 1999-2000, la SSR a réglé 27 802 revendications; il s'agit d'une diminution de 7 % comparativement à l'exercice 1998-1999 mais d'une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'exercice 1997-1998. La

diminution est attribuable aux répercussions à court terme des modifications qui ont été apportées aux méthodes de gestion des cas dans deux régions et à l'arrivée imprévue par la mer de revendicateurs chinois au large de la côte ouest.



**Nombre de revendications en instance**

Entre le 1<sup>er</sup> avril 1999 et le 31 mars 2000, le nombre de cas en instance à la SSR est passé de 22 800 à 26 100. La hausse de 3 300 cas est attribuable au nombre sans précédent de revendications qui ont été déférées à la Section. Le nombre de revendications reçues au cours de l'exercice a bondi pour dépasser 31 000, ce qui représente une hausse de 23 % par rapport au niveau de 1998-1999 et de 26 % par rapport à la moyenne annuelle des cinq derniers exercices. Le mouvement à la hausse reflète l'augmentation qui s'est manifestée dans d'autres pays d'accueil en Europe. La SSR a réglé un peu moins de revendications que prévu; ce facteur explique également la hausse du nombre de cas en instance.

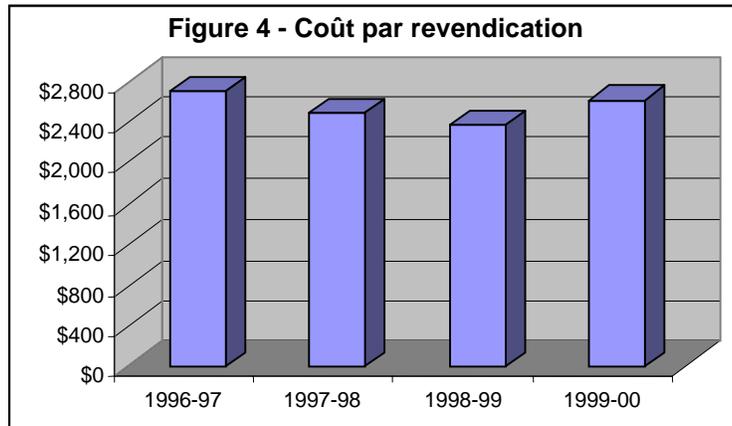


**Antériorité des cas en instance**

La SSR a poursuivi ses efforts visant à assurer le traitement des cas en instance les plus anciens. La proportion des revendications dont la SSR est saisie depuis moins de 12 mois est passée de 80 % de toutes les revendications en instance au début de 1999-2000 à 89 % à la fin de l'exercice. L'objectif qui avait été fixé pour l'exercice a donc été atteint.

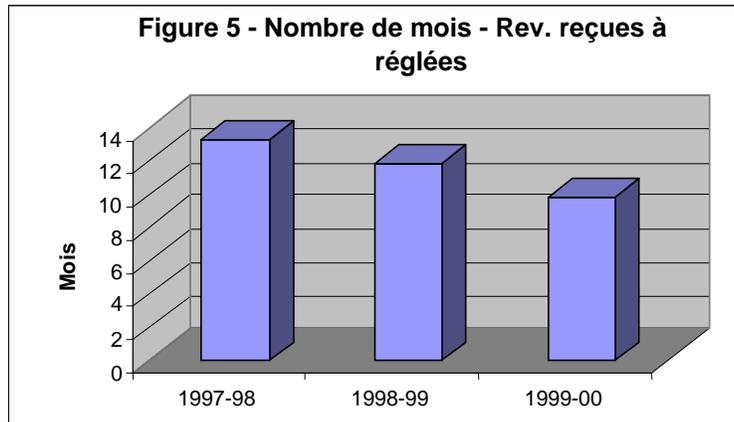
**Coût par revendication**

Le coût moyen par revendication est passé de 2 377 \$ qu'il était en 1998-1999 à 2 616 \$ en 1999-2000. Les facteurs suivants ont contribué à cette augmentation : les dépenses occasionnées par les arrivées de migrants au large de la Colombie-Britannique, la révision du traitement et des avantages sociaux ainsi que la diminution du nombre de revendications réglées.



**Délai moyen de traitement**

En 1999-2000, la SSR a continué de réduire son délai de traitement. La moyenne pour l'exercice a été de 9,8 mois. Elle avait été de 11,9 mois en 1998-1999 et de 13,2 mois en 1997-1998. Si les revendications reçues n'avaient pas été fortement en hausse, l'objectif qui était de régler les revendications en moins de 8 mois aurait été atteint à la fin de l'exercice 1999-2000.



**Décisions infirmées par la Cour fédérale**

Puisque la Cour fédérale met de 12 à 15 mois pour effectuer le contrôle judiciaire des décisions rendues par la SSR, il est trop tôt pour déterminer combien de décisions rendues en 1999-2000 seront infirmées par la Cour. Au cours des trois derniers exercices pour lesquels des statistiques sont disponibles, c'est à dire de 1996-1997 à 1998-1999, 1 % et moins des décisions ont été infirmées.

**Processus décisionnel cohérent**

La SSR tente de rendre le processus aussi cohérent que possible. À cet effet, elle dispense une formation complète aux nouveaux commissaires qui comprend, entre autres, un programme de mentorat offert par des commissaires d'expérience, elle regroupe les commissaires et les agents chargés de la revendications en fonction des régions géographiques et elle met au point des outils qui lui permettent d'assurer un contrôle et de gérer la situation lorsqu'il y a incohérence apparente. Il peut s'agir, par exemple, d'analyses des motifs écrits pour les décisions à l'égard de ressortissants de pays pour lesquels les décisions fluctuent fortement pour des raisons inexplicées. Toutefois, les décisions de la SSR sont rendues par des décideurs indépendants en fonction de la preuve soumise dans chaque cas. Certains écarts sont donc inévitables.

## Appels de l'immigration

### Appels de l'immigration – Information financière (en millions de dollars)

<b>Dépenses prévues</b>	<b>4,8 \$</b>
<i>Autorisations totales</i>	<i>4,8 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	5,5 \$

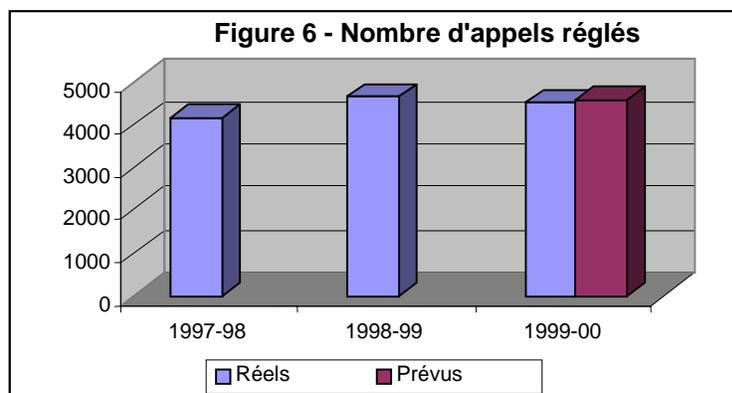
L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'appel de l'immigration (SAI) a statué à l'égard de 4 516 appels en 1999-2000 et légèrement réduit le nombre des appels en instance. La SAI a considérablement réduit leur délai de traitement. Le coût moyen par appel a légèrement augmenté.

La SAI a été en mesure d'obtenir ces résultats parce que la productivité est demeurée élevée, en dépit du plus grand nombre d'appels interjetés. La SAI a continué à appliquer des normes de qualité élevées à ses audiences et décisions.

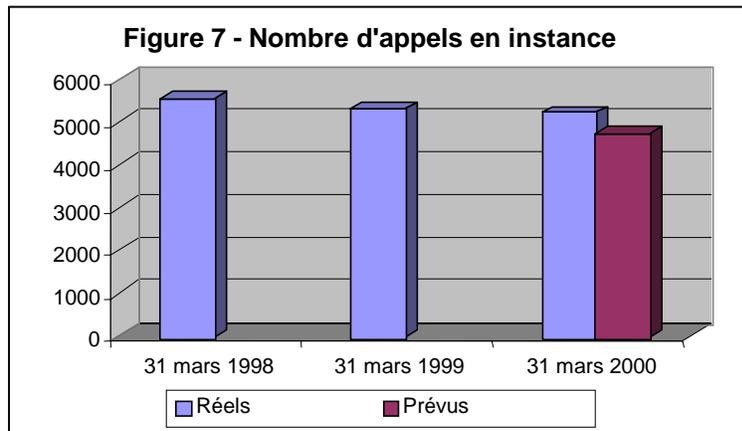
### Appels réglés

En 1999-2000, la SAI a réglé 4 516 appels. L'objectif qui était de 4 600 appels a donc été presque atteint. La productivité des commissaires s'est maintenue à des niveaux records.



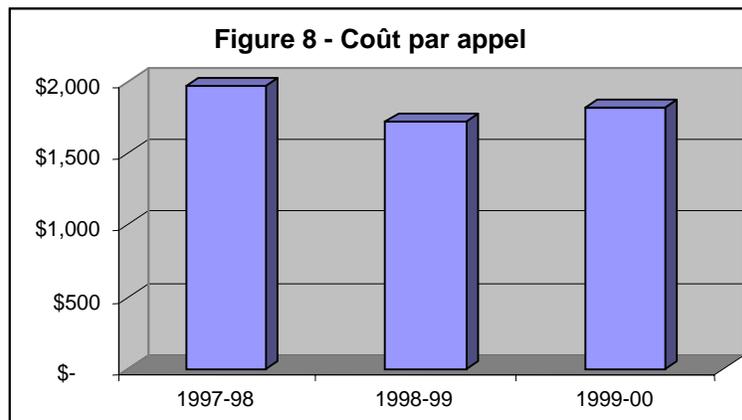
## Nombre d'appels en instance

Au 31 mars 2000, il y avait 5 200 appels en instance; il s'agit d'une diminution de 2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Plus de 4 400 appels ont été interjetés auprès de la SAI, ce qui constitue un record. En dépit de la productivité élevée, cette situation a nuit aux efforts qui visaient à réduire le nombre d'appels en instance.



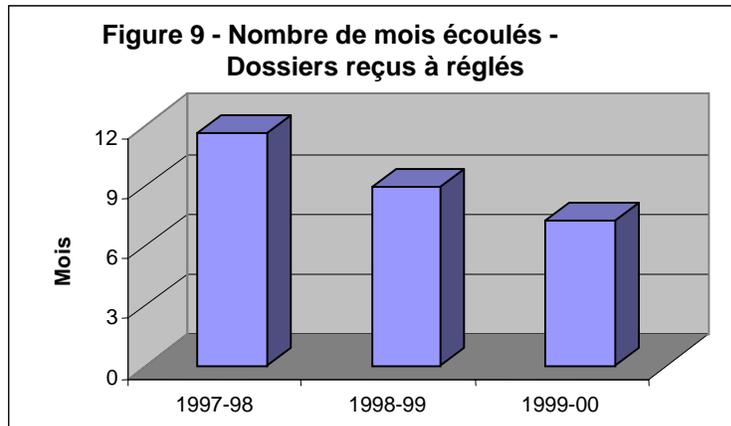
## Coût par appel

Le coût par appel est passé de 1 726 \$ qu'il était en 1998-1999 à 1 825 \$ en 1999-2000, principalement en raison de la révision du traitement et des avantages sociaux.



## Délai moyen de traitement

La SAI s'était engagée à ramener le délai de traitement à moins de 9 mois avant la fin de l'exercice 1999-2000. Cet objectif a été atteint en 1998-1999, soit un an plus tôt que prévu. Le délai moyen de traitement a encore été réduit de deux mois au cours de l'exercice 1999-2000. Il dépassait à peine 7 mois.



### **Décisions infirmées par la Cour fédérale**

Au cours des trois derniers exercices pour lesquels des données sont disponibles, c'est à dire de 1996-1997 à 1998-1999, moins de 1 % des décisions ont été infirmées par la Cour.

### **Processus décisionnel cohérent**

La cohérence du processus décisionnel pose un défi à tous les tribunaux administratifs qui ont des bureaux dans l'ensemble du pays. Ce défi est accentué à la SAI qui est habilitée par la loi à faire usage de son pouvoir discrétionnaire lorsque cela est justifié par des « raisons d'ordre humanitaire » ou « les circonstances particulières de l'espèce ».

Pour favoriser la cohérence, la SAI a pris les mesures suivantes en 1999-2000 :

- formation professionnelle ciblée;
- étude et analyse des questions d'intérêt commun par les commissaires;
- participation des commissaires, à titre d'observateurs, aux audiences présidées par d'autres commissaires;
- programme de formation à l'intention des nouveaux commissaires;
- examen des questions en litige ainsi que de la version provisoire des décisions rendues et des motifs sur lesquels elles sont fondées;
- participation des commissaires à des réunions, y compris des conférences nationales;
- publication de politiques et d'avis de pratique.

La SAI a aussi pris de nouvelles mesures en vue d'améliorer la cohérence. Elle a notamment établi

des Directives du président qui traitent des appels de mesures de renvoi fondés sur l'article 70 et elle a organisé des séances nationales de formation par vidéoconférence.

## Enquêtes et examens des motifs de détention

### Enquêtes et examens des motifs de détention – Information financière (en millions de dollars)

<b>Dépenses prévues</b>	<b>6,2 \$</b>
<i>Autorisations totales</i>	<i>6,2 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	4,7 \$

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'arbitrage mène des enquêtes et procède à des examens des motifs de détention qui sont de nature contradictoire. L'arbitre est un décideur indépendant et il siège seul. La Section mène une enquête lorsqu'une personne qui demande l'admission au Canada est jugée non admissible ou lorsqu'une personne déjà au Canada est soupçonnée d'avoir contrevenu à la *Loi sur l'immigration*.

La Section procède à un examen des motifs de détention lorsque des personnes sont détenues par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) parce qu'on a des raisons de croire qu'elles ne se présenteront pas aux fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi, qu'on considère qu'elles posent un danger pour la société ou que le Ministre n'est pas en mesure d'établir leur identité.

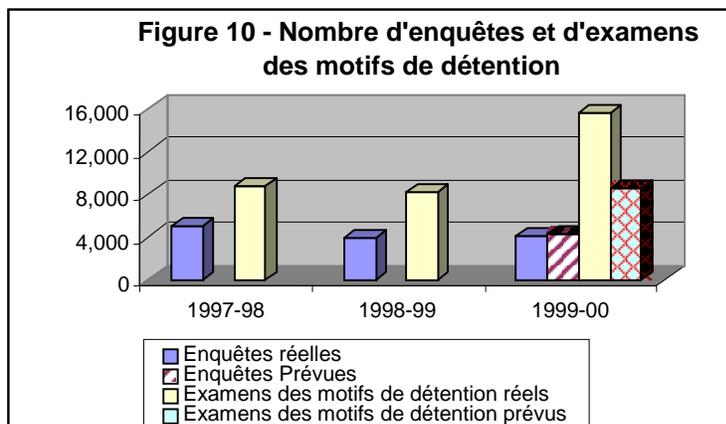
### Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

En 1999-2000, la Section d'arbitrage a mené 4 042 enquêtes, procédé à 15 721 examens des motifs de détention et rendu 19 763 décisions. En 1999-2000, la Section a mené légèrement plus d'enquêtes qu'en 1998-1999; la hausse a été de 2 %. Les examens des motifs de détention ont toutefois connu une hausse considérable de 90 % par rapport à 1998-1999.

L'augmentation des examens des motifs de détention est principalement attribuable à l'arrivée par la mer, au large de la côte ouest, de 599 ressortissants chinois au cours de l'été 1999 et à leur détention subséquente. L'arrivée de ces ressortissants a eu des répercussions dans l'ensemble du pays car des arbitres de toutes les régions ont été dépêchés en Colombie-Britannique en raison de l'augmentation de la charge de travail. L'effectif du bureau d'arbitrage de Vancouver a temporairement été porté de 2 à 8 arbitres. Deux arbitres ont été dépêchés à Prince George où étaient détenus plusieurs revendicateurs.

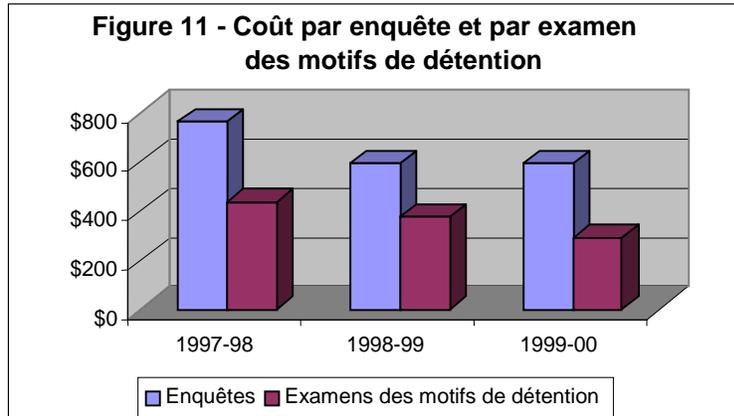
L'augmentation est également attribuable à deux décisions de la Cour fédérale qui reconnaissent le droit à un examen des motifs de détention aux personnes qui sont incarcérées pour avoir commis un crime et qui sont admissibles à une libération conditionnelle de jour, et qui sont aussi détenues par CIC pour avoir contrevenu à la *Loi sur l'immigration*.

Les arbitres doivent présider des audiences dans de nombreuses installations de détention, souvent en régions éloignées et quelquefois dans des conditions défavorables. Cette fragmentation de la charge de travail dans plusieurs endroits géographiques est un véritable défi qui rend la gestion des cas difficile, réduit la souplesse et nuit à la productivité.



### Coût par enquête et examen des motifs de détention

En 1999-2000, le coût moyen par enquête est demeuré à 595 \$. Le coût d'un examen des motifs de détention a diminué et est passé de 378 \$ qu'il était en 1998-1999 à 291 \$ en 1999-2000 parce qu'un certain nombre d'examens ont été réalisés conjointement.



### Décisions infirmées par la Cour fédérale

La qualité des décisions a continué d'être élevée en 1999-2000. Moins de 1 % des décisions ont été infirmées par la Cour fédérale.

## D. Réalisations sur le plan du rendement à l'échelle de l'organisation

La présente section donne un aperçu du rendement à l'échelle de l'organisation dans les domaines qui transcendent les secteurs d'activité. Elle porte sur des initiatives qui font de la CISR une organisation d'avant-garde et un partenaire qui contribue avec innovation au système d'immigration du Canada.

### RÉSULTAT

#### 2. Être un tribunal administratif d'avant-garde

##### Utilisation novatrice et optimale de la technologie

##### Système de gestion des cas

Puisque le logiciel opérationnel de la CISR est désuet et doit être remplacé, la Commission est en voie d'acquiescer le logiciel nécessaire à la mise en oeuvre d'un nouveau système de gestion des cas. Le Conseil du Trésor a donné son approbation définitive au projet en 1999 et débloqué des crédits spéciaux se chiffrant à 6,9 millions de dollars pour les trois prochains

exercices financiers. Le processus d'acquisition du logiciel par voie concurrentielle a été mis en branle et le contrat a été attribué en juin 2000.

### **Vidéoconférence**

La CISR a actuellement recours à la vidéoconférence pour tenir des audiences, mener des enquêtes et effectuer des examens des motifs de détention, dispenser de la formation et tenir des réunions. Elle continuera à faire un usage optimal de cette technologie pour accroître l'efficacité et l'accessibilité.

### **Initiatives de gestion des cas**

#### **Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)**

En 1997, la CISR a lancé le projet pilote MARC au bureau régional de Toronto de la Section d'appel de l'immigration (SAI) afin de régler certains appels en matière de parrainage sans tenir d'audience. Le processus comprend habituellement une séance de médiation à laquelle participent les parties et un agent de règlement des conflits de la SAI. Il s'agit d'une procédure judiciaire officieuse, davantage axée sur le consensus que sur la confrontation, à laquelle on a recours essentiellement lorsque l'appelant désire réunir les membres de sa famille. Le MARC est en accord avec la vision de la CISR qui consiste à régler les questions « simplement, rapidement et équitablement ». Les résultats du projet pilote sont très positifs : le taux de règlement est de 50 %, le délai de traitement a été réduit de moitié et le taux de satisfaction des participants est élevé.

Le MARC a été intégré à la procédure d'appel en matière de parrainage pour des types de cas précis à Toronto en 1999. L'initiative a été mise en oeuvre à Vancouver en mars 2000. Montréal suivra en 2001.

#### **Amélioration des processus**

L'amélioration de la gestion globale de la charge de travail a continué d'être une priorité pour toutes les sections. Il s'agissait de trouver des façons d'améliorer tous les aspects du traitement des cas, y compris les activités qui ont lieu avant, pendant et après l'audience.

En 1999-2000, la CISR a mis en place des processus améliorés pour gérer sa charge de travail plus efficacement. Voici des exemples des améliorations qui ont été apportées dans toutes les sections :

- recours au processus accéléré pour le traitement des cas manifestement bien fondés;
- plus grande utilisation du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) pour les appels en matière de parrainage à la SAI;
- suivi en fonction des normes de temps (par ex., pour la mise au rôle, le traitement, la rédaction de motifs);
- recours accru aux tribunaux à un seul commissaire;
- établissement des normes de rendement applicables à toutes les étapes des processus;
- partage entre les régions et les Sections des pratiques exemplaires en ce qui concerne la prise de contact hâtive avec les parties et les revendicateurs;
- instituer des pratiques de mise au rôle plus efficaces;
- les décisions et les motifs sont communiqués de vive voix plus souvent;
- amélioration des pratiques d'examen initial des cas et sélection du processus approprié.

### **Directives sur les appels de mesures de renvoi**

En vertu de la *Loi sur l'immigration*, le président de la CISR est habilité à donner des directives en vue d'aider les décideurs à exercer leurs fonctions. La CISR travaille actuellement à l'élaboration des premières directives à l'intention de la Section d'appel de l'immigration. Les *Directives sur les appels de mesures de renvoi fondés sur l'article 70* aideront les commissaires de la CISR à exercer leur pouvoir discrétionnaire relativement aux appels interjetés contre une mesure de renvoi prise à l'égard d'un résident permanent, particulièrement en ce qui concerne l'imposition possible d'un sursis assorti de conditions.

La CISR a tenu des consultations internes et externes à la fin de 1999 et au début de l'an 2000. À la lumière

de la rétroaction reçue, d'une cause en suspens devant la Cour suprême du Canada et de la révision de la législation en matière d'immigration (projet de loi C-31), l'échéance pour la réalisation du projet a été reportée au printemps 2001.

## **Perfectionnement professionnel**

### **Plan national d'apprentissage**

Dans le cadre du Plan national d'apprentissage pour 1999-2000, les gestionnaires nommés par décret et les gestionnaires assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique du Canada* se sont réunis pour examiner les façons d'utiliser les différents outils de gestion au travail. Les gestionnaires ont également amélioré leurs qualités de dirigeant en participant au Programme de leadership de collaboration.

De plus, la Commission a tenu des séances de formation sur le soutien des audiences à l'intention du personnel affecté à la gestion des cas et aux services du greffe. Les commissaires de la Section du statut de réfugié et les agents chargés de la revendication ont également eu de la formation sur l'accès à Internet et l'évaluation de l'information qui y est disponible, ce qui les aidera à mieux préparer les cas. La Commission continue de tenir, à l'intention du personnel qui travaille à l'extérieur des salles d'audience, des séances d'information exhaustives qui portent sur le travail des trois sections.

En plus du programme de formation à l'intention des nouveaux commissaires et de la formation offerte chaque mois au personnel des salles d'audience, la CISR a recours à des séances de groupe et à un encadrement individuel pour aider les commissaires à mieux préparer leur cas, à présider l'audience et à rendre des décisions équitables avec concision et efficacité.

Parmi les autres initiatives, notons la communication interculturelle, les séances d'information sur la partialité et l'impartialité ainsi que des présentations sur les questions d'orientation sexuelle et l'application du droit criminel à la procédure en matière d'immigration.

**Reconnaissance des particuliers et des organisations au Canada et à l'étranger**

**Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)**

Depuis 1992, la CISR participe activement aux travaux du groupe de travail des renseignements sur le pays d'origine sous l'égide du GCI dont le siège social se trouve à Genève en Suisse. Il s'agit d'une tribune qui permet aux seize États membres d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des renseignements sur le pays d'origine. Le Canada a présidé le groupe de travail de janvier 1999 à juin 2000 et la CISR a accueilli le groupe de travail à Ottawa en juin 2000.

**Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)**

En 1999-2000, la CISR a continué à participer activement aux travaux de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR) et à promouvoir les valeurs de la jurisprudence canadienne auprès des décideurs qui statuent sur des questions qui relèvent du droit des réfugiés dans toutes les régions du monde. La CISR diffuse de l'information, y compris sa jurisprudence sur les questions qui concernent les réfugiés, et partage les pratiques exemplaires avec la communauté internationale. Des décideurs et certains employés de la CISR font partie de l'AIJAR. Un certain nombre d'entre eux ont assumé la direction de groupes de travail et d'activités de formation au sein de l'AIJAR.

**RÉSULTAT**

**3. Être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada**

**Approche intégrée de la gestion du portefeuille**

**Révision de la législation sur l'immigration**

La CISR a investi beaucoup de temps et d'efforts dans la révision de la législation en fournissant à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) une évaluation des répercussions de propositions législatives précises sur la CISR. Depuis le dépôt du projet de loi C-31 par le ministre le 6 avril 2000, la CISR a concentré ses efforts à se préparer à la mise en œuvre du projet de loi C-31 lorsqu'il aura été

adopté par le Parlement. Elle a notamment entrepris la rédaction des nouvelles Règles de la CISR et les préparatifs en vue de la mise sur pied de la nouvelle Section d'appel des réfugiés, assuré la liaison avec CIC relativement à l'élaboration de la nouvelle réglementation, entrepris l'élaboration d'une nouvelle procédure pour le greffe et mené des consultations auprès de groupes d'intérêt.

### **Élaboration des politiques**

Beaucoup d'énergie a été consacrée à l'élaboration de la *Politique sur le prononcé de vive voix des décisions et des motifs* et les intervenants ont été consultés. On a également travaillé à l'élaboration d'autres politiques qui concernent le processus accéléré, le traitement de renseignements personnels obtenus dans le cadre d'autres revendications et l'utilisation des documents originaux.

### **Réceptivité aux questions d'actualité**

#### **Arrivées de migrants au large de la côte ouest**

L'arrivée imprévue de ressortissants chinois par bateaux sur la côte ouest a posé des défis d'ordre opérationnel à la CISR, laquelle a réagi avec ouverture et efficacité. La réaffectation du personnel de partout au Canada, la nomination à titre temporaire de plusieurs décideurs, le dévouement des décideurs et du personnel, et les crédits supplémentaires débloqués par le Conseil du Trésor ont tous été des éléments essentiels qui ont permis de mener les examens des motifs de détention à temps et de compléter avant le 31 mars 2000 l'audience sur la revendication du statut de réfugié dans 90 % des cas déferés.

La CISR a tiré des leçons de cette expérience et elle dresse actuellement des plans d'intervention d'urgence qui lui permettront de gérer un afflux important de migrants avec équité, avec efficacité et tout en perturbant le moins possible ses activités normales.

## **Relations efficaces avec les clients et les intervenants**

### **Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)**

Le Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP) est composé de représentants d'organisations non gouvernementales clés, de l'Association du barreau canadien, d'associations d'avocats et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

En 1999-2000, le CCPP s'est réuni à deux reprises et les membres ont également été consultés relativement aux initiatives de la CISR en matière de politique. Un projet novateur visant à répondre aux besoins des revendicateurs qui ne sont pas représentés par un conseil a été mis en oeuvre en collaboration avec le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). Le projet consiste à évaluer les besoins particuliers des revendicateurs qui ne sont pas représentés et des ONG qui sont disposés à les représenter.

### **Processus de traitement des plaintes du public**

En janvier 1995, la CISR a été le premier tribunal administratif public fédéral à instituer un processus de traitement des plaintes du public à l'égard de la conduite des commissaires. En octobre 1999, la CISR a adopté un *Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires* dans un souci d'amélioration continue. La CISR reconnaît que les fonctionnaires et, plus particulièrement les commissaires chargés de rendre des décisions quasi judiciaires qui ont des répercussions importantes sur la vie des certaines personnes, doivent avoir une conduite irréprochable. Le Protocole repose sur la prémisse selon laquelle une institution publique comme la CISR a tout à gagner d'un processus accessible, expéditif et efficace qui lui permet d'intervenir lorsque la conduite de ses commissaires soulève des questions.

# 3

## GROUPEMENT DES RAPPORTS

### **Modernisation de la fonction de contrôleur**

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) fait partie des 12 organismes qui participent au projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur. La fonction de contrôleur moderne implique une saine gestion des ressources et une prise de décision efficace. En mettant l'accent sur les résultats, la CISR a entrepris, en 1999-2000, une évaluation de sa capacité en ce qui concerne la fonction de contrôleur moderne. Les résultats de cette évaluation guideront la Commission dans ses efforts de modernisation. En plus de confirmer la vision de la CISR qui est d'être un tribunal administratif d'avant-garde, l'expérience de la CISR dans ce domaine aura une valeur inestimable pour les autres organismes de petite taille qui modernisent leur pratiques de gestion.

De plus, la CISR a mis en oeuvre la Stratégie d'information financière (SIF) le 1<sup>er</sup> avril 2000. À cet effet, la CISR a terminé la modernisation de son système d'information financière et elle est actuellement en train d'adapter ses politiques et ses pratiques financières de sorte qu'elles soient parfaitement en accord avec la stratégie.

# 4

## RENDEMENT FINANCIER

### A. Aperçu du rendement financier

Les dépenses réelles de l'exercice 1999-2000 se sont élevées à 87,9 millions de dollars. Les dépenses prévues s'établissaient à 81,9 millions de dollars alors que les autorisations totales pour les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 89,1 millions de dollars. L'écart de 7,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est expliqué ci-après.

- 1,7 million de dollars ont été obtenus dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses :
  - 0,7 million de dollars ont été reportés de l'exercice 1998-1999;
  - 0,1 million de dollars ont été affectés aux projets portant sur le mode alternatif de règlement des conflits;
  - 1,9 million de dollars ont servi à la prise des mesures nécessaires à la suite de l'arrivée des ressortissants chinois au large de la Colombie-Britannique;
  - toutefois, 1,0 million de dollars ont été reportés à l'exercice 2000-2001 pour le financement du système de gestion des cas;
  
- une somme supplémentaire de 2,4 millions de dollars a été obtenue pour le financement des initiatives suivantes :
  - 0,1 million de dollars ont été affectés au projet pilote Fonction de contrôleur moderne;
  - 0,1 million de dollars ont été affectés à la Stratégie d'information financière (SIF);
  - 0,2 million de dollars ont servi à appuyer les activités du Comité conjoint de transition de carrière de l'Ontario (CCTCO);
  - 2,0 millions de dollars ont été consacrés aux augmentations de traitement négociées dans le cadre des conventions collectives;
  
- un accès à un montant de 1,5 million de dollars imputé au crédit 5 du Conseil du Trésor :
  - 0,3 million de dollars pour les indemnités de départ;
  - 0,1 million de dollars pour les crédits de congés payables à la cessation d'emploi à la Fonction publique;
  - 0,2 million de dollars pour les indemnités de congé parental;
  - 0,9 million de dollars au titre des augmentations de traitement résultant d'autres négociations collectives;

- une augmentation de 1,6 million de dollars au crédit législatif pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les dépenses réelles de l'exercice 1999-2000 se sont élevées à 87,9 millions ou à 98,65 % des autorisations totales.

## B. Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars) <sup>1</sup>			
Crédit	Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>La Commission de l'immigration et du statut de réfugié</b>			
15 (S) Dépenses de fonctionnement			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71,6	77,3	76,1
	10,2	11,8	11,8
<b>Total</b>	<b>81,9</b>	<b>89,1</b>	<b>87,9</b>

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement des chiffres, ceux-ci peuvent ne pas correspondre aux totaux.

**Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

<b>Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)<sup>1</sup></b>							
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>ETP</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Capital</b>	<b>Subventions et Contributions</b>	<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>Moins: Recettes disponibles</b>	<b>Total des dépenses nettes</b>
<b>Détermination du statut de réfugié</b>							
- dépenses prévues	645	41,6	-	-	41,6	-	41,6
- autorisations totales	-	49,5	-	-	49,5	-	49,5
- dépenses réelles	<b>667</b>	<b>49,3</b>	-	-	<b>49,3</b>	-	<b>49,3</b>
<b>Appels de l'immigration</b>							
- dépenses prévues	69	4,8	-	-	4,8	-	4,8
- autorisations totales	-	4,8	-	-	4,8	-	4,8
- dépenses réelles	<b>70</b>	<b>5,5</b>	-	-	<b>5,5</b>	-	<b>5,5</b>
<b>Enquêtes et examens des motifs de détention:</b>							
- dépenses prévues	50	6,2	-	-	6,2	-	6,2
- autorisations totales	-	6,2	-	-	6,2	-	6,2
- dépenses réelles	<b>49</b>	<b>4,7</b>	-	-	<b>4,7</b>	-	<b>4,7</b>
<b>Gestion et services généraux</b>							
- dépenses prévues	263	29,3	-	-	29,3	-	29,3
- autorisations totales	-	28,7	-	-	28,7	-	28,7
- dépenses réelles	<b>266</b>	<b>28,5</b>	-	-	<b>28,5</b>	-	<b>28,5</b>
<b>Total</b>							
- dépenses prévues	1 027	81,9	-	-	81,9	-	81,9
- autorisations totales	-	89,1	-	-	89,1	-	89,1
- dépenses réelles	<b>1 052</b>	<b>87,9</b>	-	-	<b>87,9</b>	-	<b>87,9</b>
<b>Autres recettes et dépenses<sup>2</sup></b>							
<b>Recettes non disponibles</b>							
- dépenses prévues							-
- autorisations totales							-
- dépenses réelles							-
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>							
- dépenses prévues							12,0
- autorisations totales							12,3
- dépenses réelles							<b>12,3</b>
<b>Coût net du programme</b>							
- dépenses prévues							93,9
- autorisations totales							101,4
- dépenses réelles							<b>100,2</b>

Les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour chaque secteur d'activité s'expliquent principalement par les affectations supplémentaires reçues dans le courant de l'exercice financier (voir l'Aperçu du rendement financier). Depuis la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000, nous avons apporté des ajustements aux dépenses prévues pour chaque secteur d'activité afin de mieux refléter les tendances à long terme comme le démontrent les dépenses réelles rapportées ci-dessus.

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement des chiffres, ceux-ci peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

<sup>2</sup> Chaque exercice, la CISR fait un montant minimal de recettes (moyenne de 0,04 million de dollars).

**Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

<b>Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars) <sup>1</sup></b>					
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Dépenses réelles 1997-98</b>	<b>Dépenses réelles 1998-99</b>	<b>1999-2000</b>		
			<b>Dépenses prévues</b>	<b>Total des autorisations</b>	<b>Dépenses réelles</b>
Détermination du statut de réfugié	43,5	47,8	41,6	49,5	49,3
Appels de l'immigration	4,5	4,5	4,8	4,8	5,5
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,9	4,0	6,2	6,2	4,7
Gestion et services généraux	25,4	28,3	29,3	28,7	28,5
<b>Total</b>	<b>79,3</b>	<b>84,7</b>	<b>81,9</b>	<b>89,1</b>	<b>87,9</b>

**Tableau 4 – Passif éventuel**

<b>Passif éventuel (en millions de dollars)</b>	<b>Montant des éléments de passif éventuel</b>		
	<b>Au 31 mars 1998</b>	<b>Au 31 mars 1999</b>	<b>Courant au 31 mars 2000</b>
	<b>Revendications et causes en instance ou imminentes</b>	95,1	93,7
<b>Total</b>	<b>95,1</b>	<b>93,7</b>	<b>95,6</b>

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement des chiffres, ces derniers peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

# 5

## APERÇU DE L'ORGANISATION

### A. Mandat, mission, vision et valeurs

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est défini dans la Partie IV de la *Loi sur l'immigration*.

La CISR :

- ❑ statue sur les revendications du statut de réfugié présentées au Canada;
- ❑ agit à titre de tribunal d'appel indépendant pour entendre les appels interjetés contre le rejet de demandes parrainées de résidence permanente, les appels interjetés contre les mesures de renvoi et les appels interjetés par le ministre au cours d'une enquête;
- ❑ fait fonction d'arbitre en ce qui concerne les enquêtes en matière d'immigration et les examens des motifs de détention.

La CISR a pour mission, au nom des Canadiens, de rendre avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

La CISR a adopté l'énoncé de vision suivant : Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et nous traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation, nous formerons ainsi un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.

La CISR est déterminée à promouvoir les valeurs suivantes : excellence dans la prestation des services; valorisation des personnes; communication ouverte, franche et opportune; gestion appropriée, souple et responsable; collaboration efficace.

### B. Description des secteurs d'activité

#### Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre au Canada de remplir ses obligations en tant que signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et du *Protocole de 1967* s'y rapportant, soit de protéger les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou

de leurs opinions politiques. À cette fin, la Section du statut de réfugié statue sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui se trouvent déjà au Canada. La détermination du statut de réfugié à la CISR s'applique exclusivement aux revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui sont arrivées au Canada et dont le cas a été déferé à la CISR par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

### **Appels de l'immigration**

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le droit d'établissement au Canada ainsi qu'à des personnes qui se sont vu refuser l'admission au pays ou qui ont été frappées d'une mesure d'expulsion du Canada d'être entendus par un tribunal quasi judiciaire. Ainsi, la Section d'appel entend les appels interjetés contre le rejet de demandes de résidence permanente parrainées, contre des mesures de renvoi visant des résidents permanents, des réfugiés au sens de la Convention ou des personnes munies d'un visa en règle, ainsi que les appels interjetés par le ministre contre la décision d'un arbitre d'accorder l'admission ou de ne pas prendre une mesure de renvoi.

### **Enquêtes et examens des motifs de détention**

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à garantir la sécurité de la société canadienne et, à cette fin, à procéder à des enquêtes sur des personnes qui demandent l'admission à un point d'entrée au Canada et qui sont considérées comme étant non admissibles ou des personnes au Canada considérées comme étant susceptibles d'être renvoyées, et à procéder à l'examen des motifs de détention des personnes détenues à des fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi.

### **Gestion et services généraux**

Ce secteur d'activité fournit un soutien aux trois autres secteurs dans les domaines suivants : politique, planification, gestion des cas, services juridiques, finances et administration, systèmes d'information et ressources humaines. Il fournit des services de qualité et des conseils à la haute direction et il aide les bureaux régionaux ainsi que les bureaux de district à atteindre les objectifs de l'organisation.

## C. Organisation

Le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est le premier dirigeant de la CISR et cinq personnes relèvent de lui.

Le directeur exécutif fait fonction d'administrateur en chef des opérations de la CISR et, à ce titre, il est responsable des opérations et de l'administration globale de la CISR. Le directeur exécutif est aussi directement responsable des résultats du secteur d'activité Gestion et services généraux. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 266 équivalents temps plein (ETP) et engagé des dépenses de 28,5 millions de dollars.

Le vice-président de la Section du statut de réfugié (SSR), qui se compose d'environ 180 décideurs nommés par le gouverneur en conseil, est responsable des résultats du secteur d'activité Détermination du statut de réfugié. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 667 équivalents temps plein (ETP) et engagé des dépenses de 49,3 millions de dollars.

La vice-présidente de la Section d'appel de l'immigration, qui se compose de 27 décideurs nommés par le gouverneur en conseil, est responsable des résultats du secteur d'activité Appels de l'immigration. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 70 ETP et engagé des dépenses de 5,5 millions de dollars.

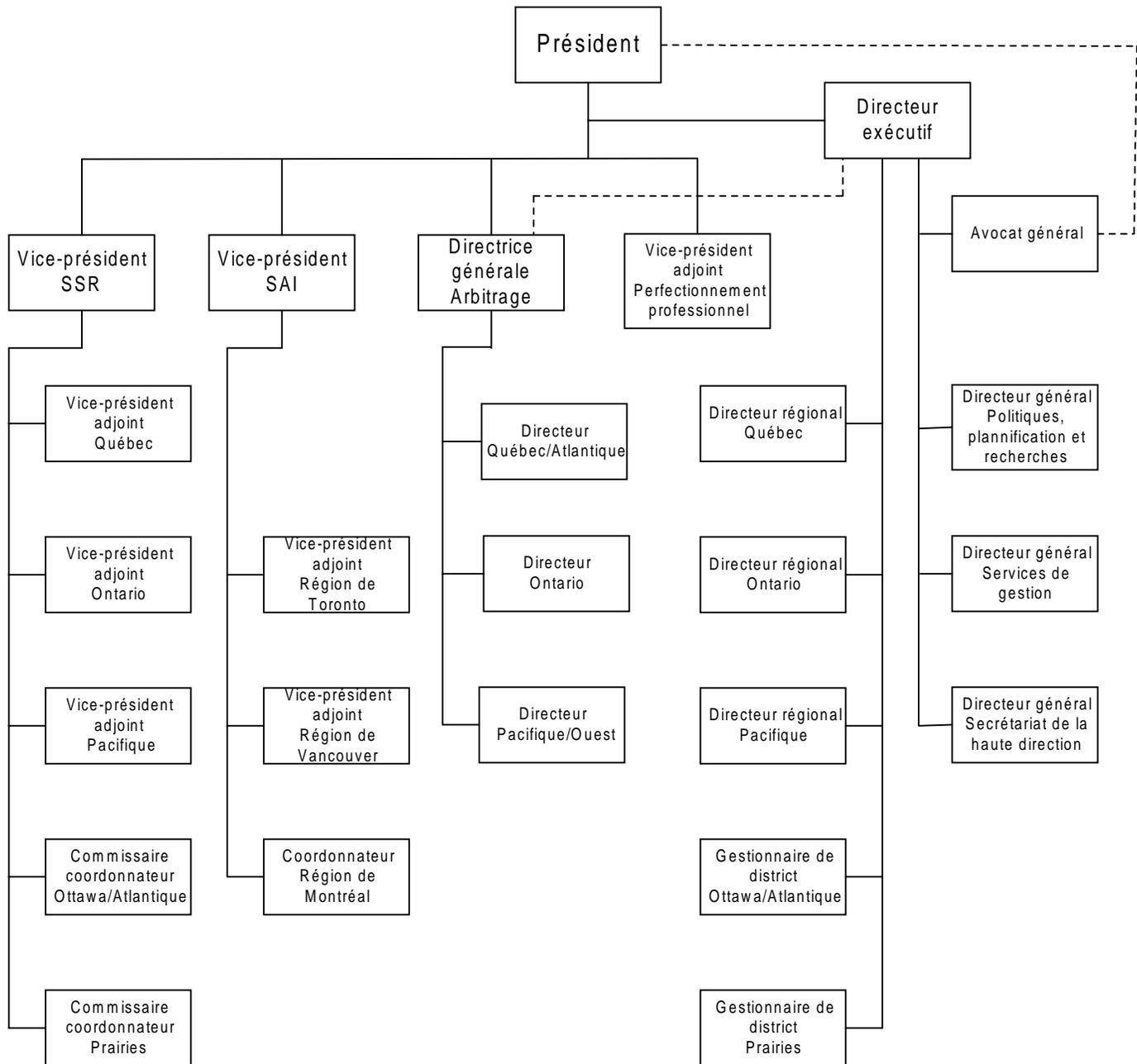
La directrice générale de la Section d'arbitrage, qui se compose de 28 décideurs nommés conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, est responsable du secteur d'activité Enquêtes et examens des motifs de détention. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 49 ETP et engagé des dépenses de 4,7 millions de dollars.

La Commission compte également un vice-président adjoint qui est responsable du perfectionnement professionnel.

Le siège de la CISR est situé à Ottawa. L'organisation compte des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver ainsi que des bureaux de district à Ottawa et Calgary.

**Figure 12 – Organigramme**

**Commission de l'immigration et du statut de réfugié**



# 6

## Autres renseignements

### A. Personnes-ressources

Pour de plus amples renseignements sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), veuillez visiter notre site Web à l'adresse **www.cisr.gc.ca** ou communiquer avec la **Direction des affaires publiques et parlementaires** par téléphone au **(613) 943-0201**, par télécopieur au (613) 996-0270 ou par courrier au 344, rue Slater, Ottawa K1A 0K1.

### B. Lois appliquées et règlements connexes

*Loi sur l'immigration* (L.R.C. 1985, ch. I-2, dans sa version modifiée)

*Règles de la section du statut de réfugié* (DORS/93-45)

*Règles de la section d'appel de l'immigration* (DORS/93-46, dans leur version modifiée)

*Règles de la section d'arbitrage* (DORS/93-47)

### C. Autres rapports de la CISR

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Rapport sur le rendement pour 1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Rapport sur le rendement pour 1997-1998

Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

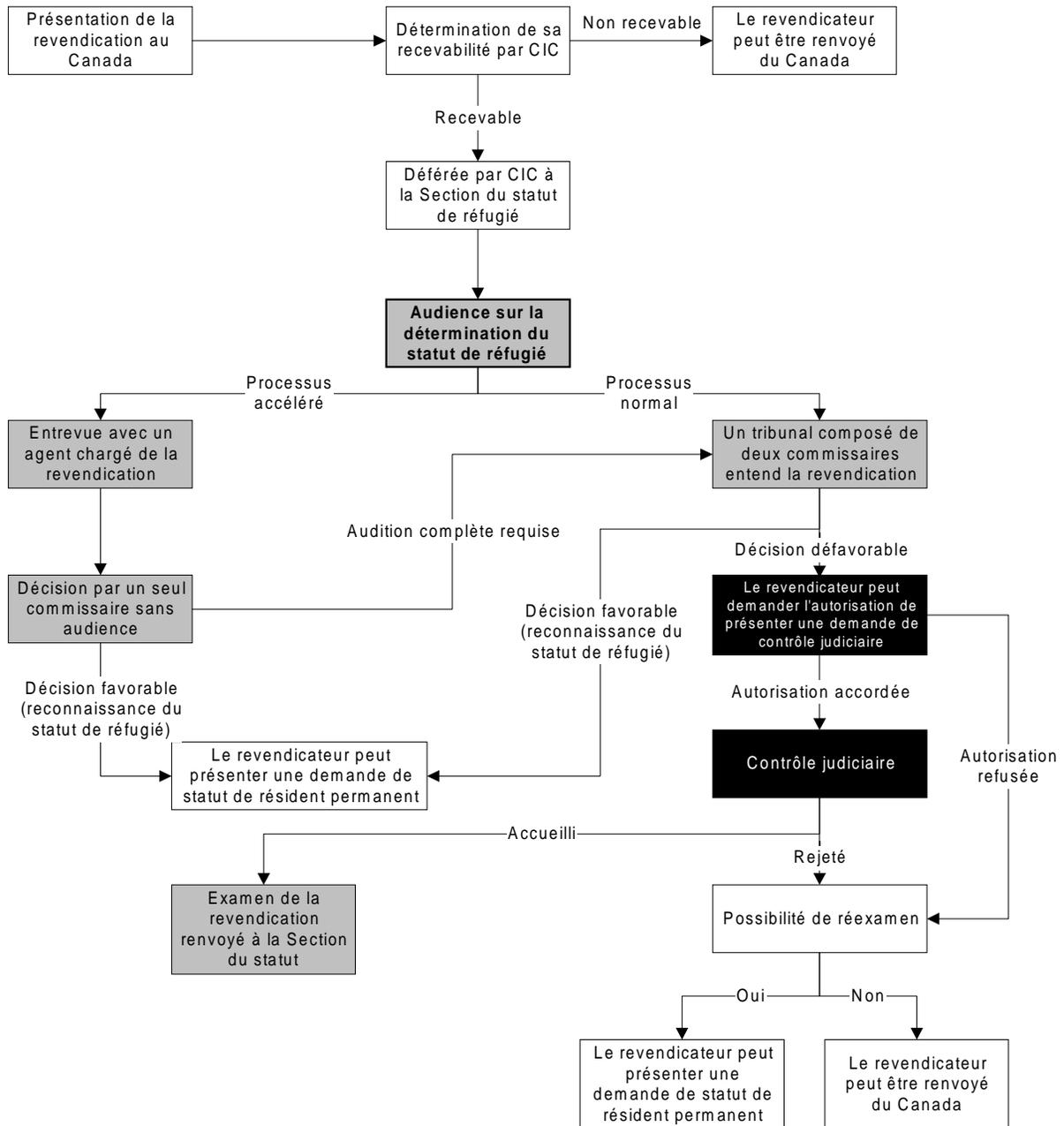
Rapport sur le rendement pour 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998

Rapport sur le rendement pour 1995-1996

## D. Processus de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

### Processus de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention



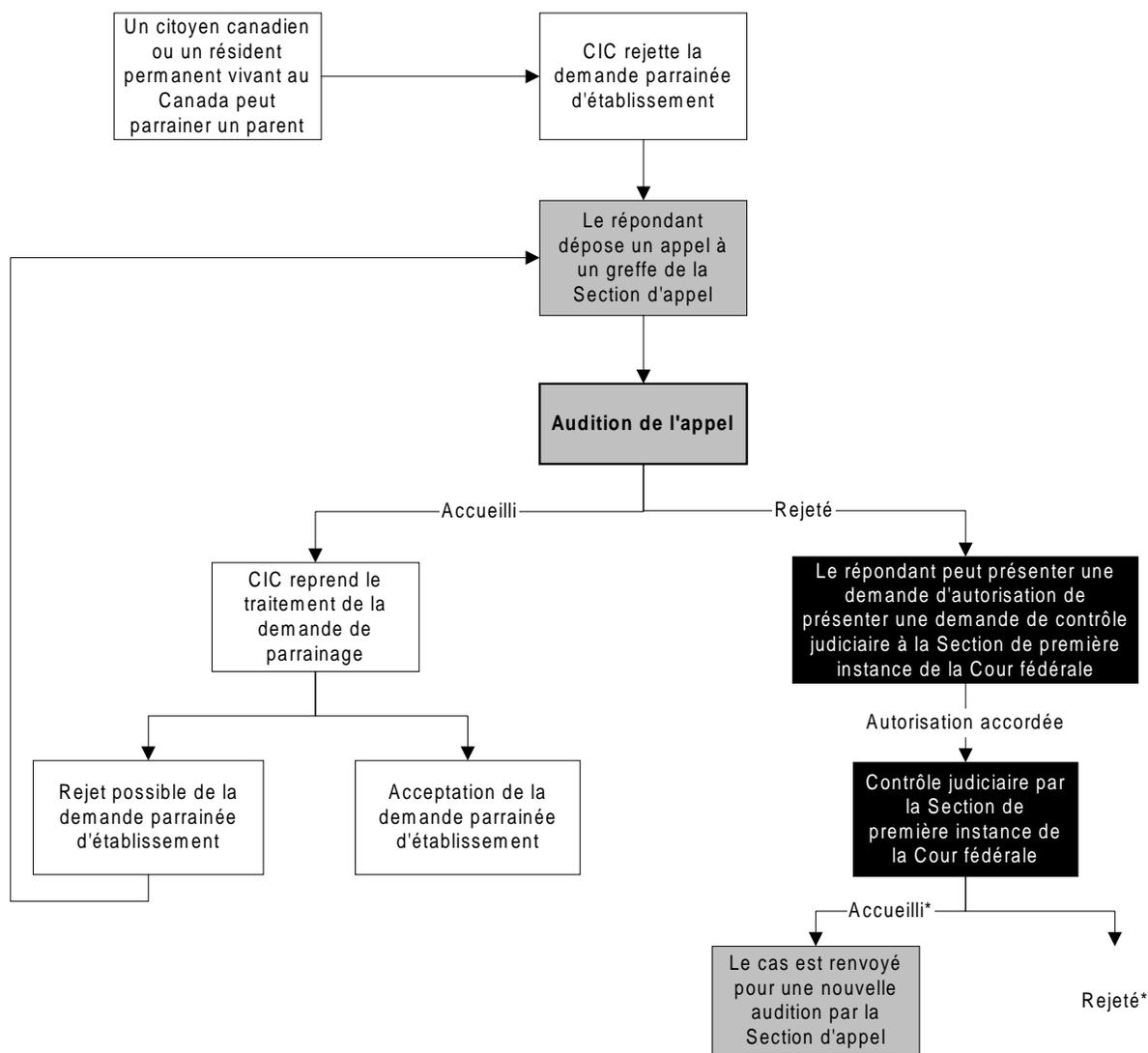
Responsabilité de :

Section du statut de réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

## Processus d'appel concernant une personne parrainée



\*L'appel peut être renvoyé à la Cour d'appel fédérale lorsqu'une question grave de portée générale est certifiée

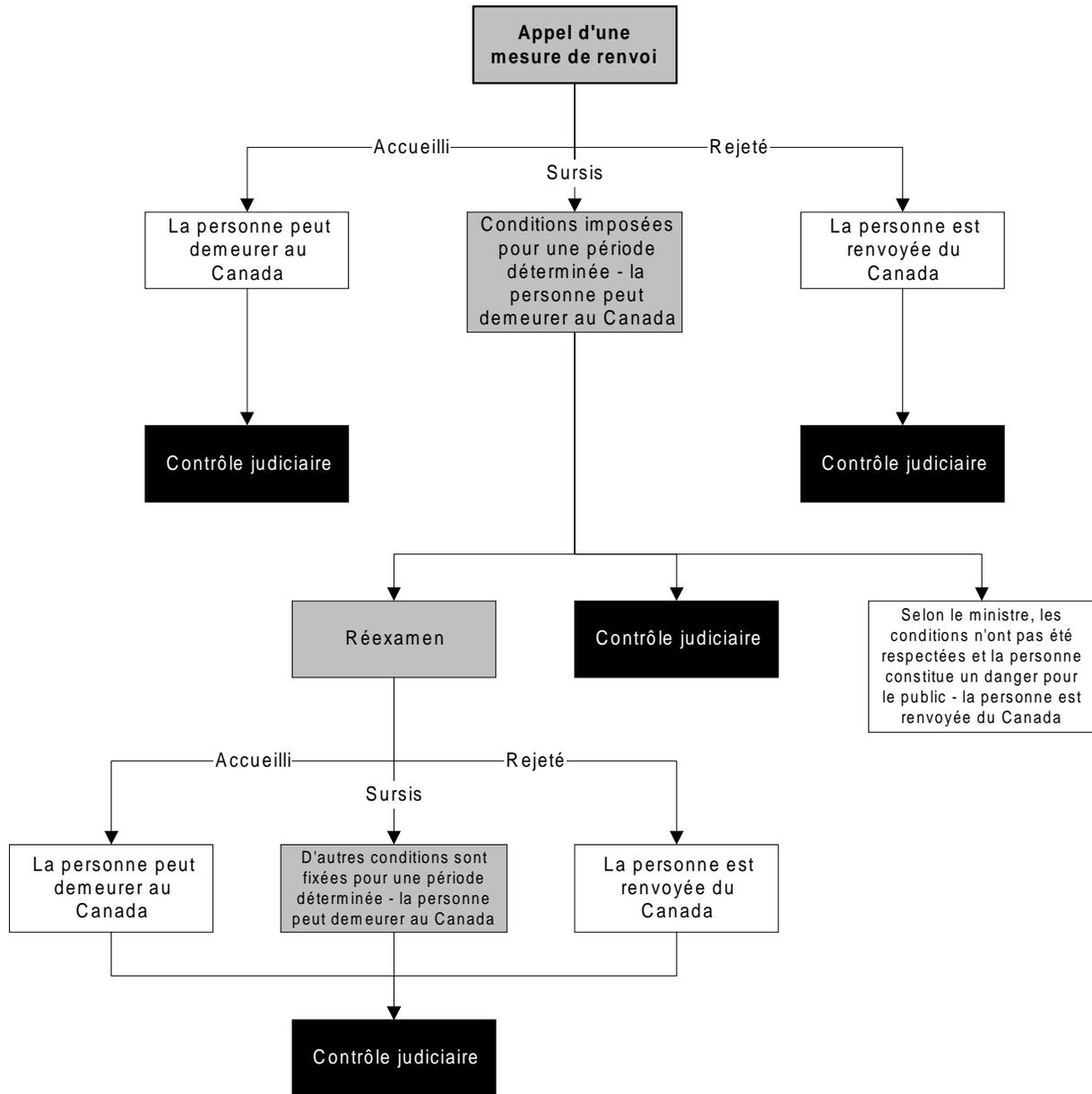
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration (SAI) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

# Processus d'appel d'une mesure de renvoi



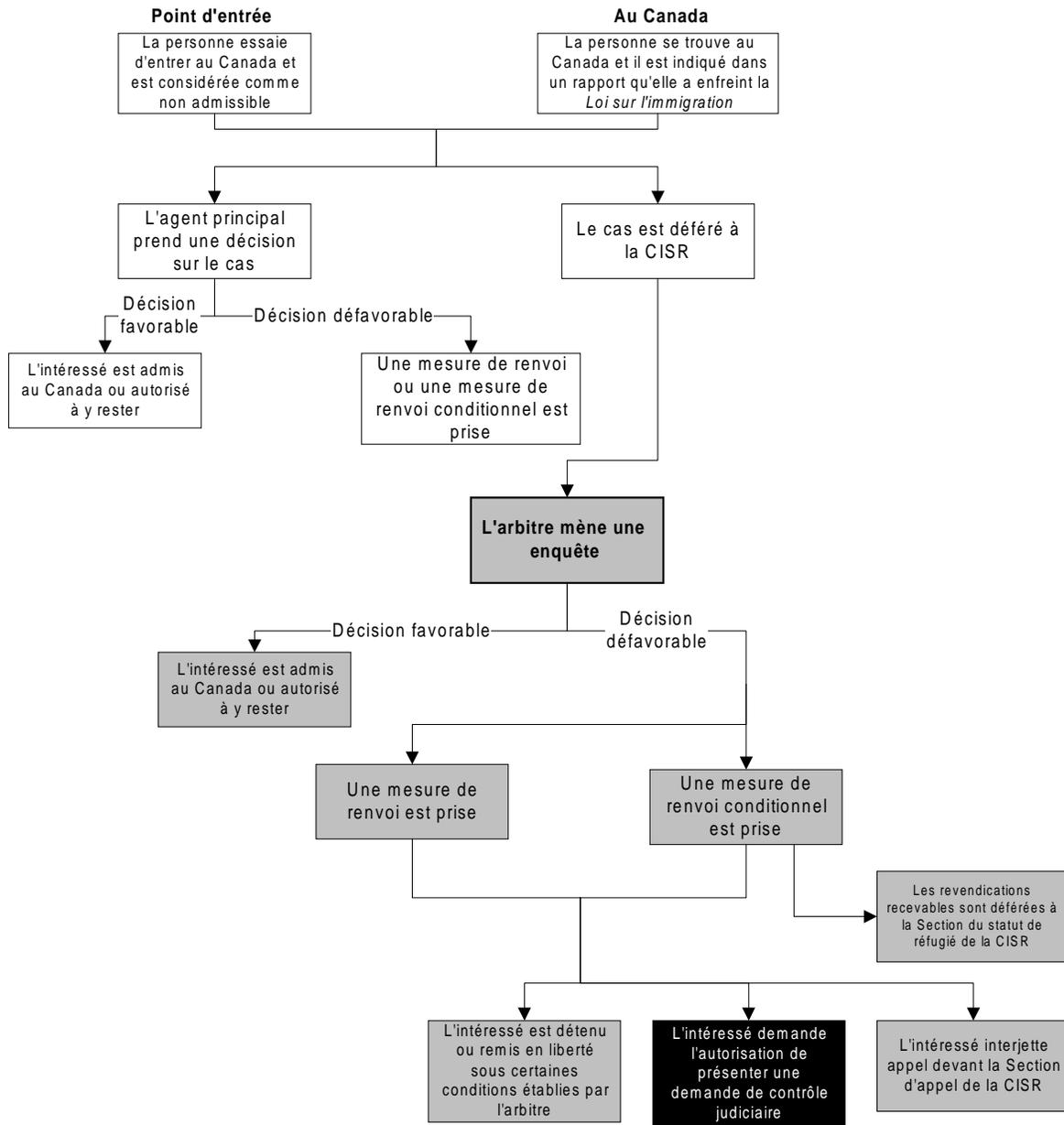
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

# Processus d'arbitrage



Responsabilité de :

Section d'arbitrage de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

## E. Index

<b>A</b>	
Appels en matière d'immigration	1,10,16,17,28,29
Appels réglés	10
Arrivées par la mer	1,2,8,14,20
Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)	19
<b>B</b>	
Bureaux	28,29
<b>C</b>	
Cas en instance	1,2,5,7,11
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	4,13,19,28
Cohérence	1,3,4,6,9,12
Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)	21
Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et protocole s'y rapportant	4,27
Cour fédérale	5,9,12,14,15
Coût par appel	11
Coût par enquête et par examen des motifs de détention	15
Coût par revendication	8
<b>D</b>	
Délais de traitement	1,2,4,5,6,8,10,11,16,17
Dépenses prévues	6,10,13,23-26
Description des secteurs d'activité	27
Détermination du statut de réfugié	1,4,6,27,28,29
Directeur exécutif	29
Directives	13,17
Directrice générale	29
<b>E</b>	
Enquêtes conclues	13
Enquêtes et examens des motifs de détention	1,6,13,28,29
Examen des motifs de détention	1,6,13,14,15,28
<b>F</b>	
Fonction de contrôleur moderne	22
<b>G</b>	
Gestion et services généraux	28,29
Groupe de travail des renseignements sur le pays d'origine	19
Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)	19
<b>H</b>	
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	21

<b>I</b>	
Intervenants	5,20,21
<b>L</b>	
<i>Loi sur l'immigration</i>	3,4,13,14,17,27,31
<b>M</b>	
Mandat	4,27
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	4,19,29
Mission	4,27
Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)	3,16,17
<b>P</b>	
Perfectionnement professionnel	5,12,18,29
Plan national d'apprentissage	18
Plans d'intervention d'urgence	20
Président	1,3,13,17,29
Priorités stratégiques	4
Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires	21
<b>Q</b>	
Qualité	1-6,10,15
Questions d'actualité	5,20
<b>R</b>	
Rapports	31
Revendications en instance	1,2,5,7,8
Revendications réglées	6,8
Révision de la législation	3,18,19
<b>S</b>	
Secteurs d'activité (description)	27
Section d'appel de l'immigration (SAI)	1,10,29,31
Section d'arbitrage	1,13,29,31
Section du statut de réfugié (SSR)	2,6,29,31
Site Web	31
Système de gestion des cas	3,15
<b>V</b>	
Valeurs	19,27
Vice-président	29
Vidéoconférence	16
Vision	16,22,27